

MS Vacances Campings Clubs
Concours Facebook *Faites nous rêver en un cliché !*
Règlement de participation

1. Le concours *Faites nous rêver en un cliché*, organisé par MS Vacances se déroule du 07 Juillet 2018 au 01 Septembre 2018 sur la page Facebook Club MS Vacances Campings Clubs.

Durée du concours :

Date du lancement du concours dans le public : 07 Juillet 2018 00h00

Le concours débute 07 Juillet 2018 00h00

Le concours prend fin le 01 Septembre 2018 à 23h59

Date du tirage, le 19 Septembre 2018, à 15h00

ADMISSIBILITÉ

2. Ce concours s'adresse à toute personne âgée de 18 ans et plus, au moment de sa participation. Sont exclus les employés, agents et représentants MS Vacances ou de tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

COMMENT PARTICIPER

Aucun achat requis.

3. Pour participer au concours, il faut télécharger une photo conforme au règlement et au thème du concours photo sur l'application du jeu de la page Facebook MS Vacances Campings Clubs

Le thème consiste à télécharger une photo prise dans l'enceinte de l'un de nos Clubs. La photo peut être téléchargée depuis une webcam ou importée depuis un serveur. La photo sera placée sur l'application. Les 3 photos gagnantes seront celles sélectionnées après délibération du jury parmi les 10 photos ayant reçu le plus de Likes du public.

Les 3 personnes gagnantes seront uniquement celles qui auront téléchargé la photo dans l'application.

Toutes les photographies doivent respecter la thématique proposée. MS vacances se réserve le droit de refuser toutes photos que l'entreprise juge inappropriées. Toute photo inappropriée sera effacée de l'application. Les photos qui ne respectent pas la thématique ou qui sont truquées seront refusées.

Le concours n'est pas géré ou commandité par Facebook.

ATTESTATION DU DROIT D'AUTEUR : Le participant doit être le titulaire unique du droit d'auteur de la photographie présentée au concours et atteste avoir le consentement des personnes apparaissant sur la photographie, le cas échéant. Il dégage par le fait même toute poursuite qui pourrait être intentée contre MS Vacances à la suite de l'utilisation ultérieure de la photo soumise à ce concours.

LICENCE DE REPRODUCTION ET/OU PUBLICATION : Il est entendu que les photographies de tous les participants à ce concours pourront être reproduites et utilisées par MS Vacances et qu'à cet effet les participants à ce concours lui accordent tout droit de reproduction et/ou d'utilisation à des fins commerciales des photographies soumises à ce concours, et ce, sans aucune restriction et aucune forme de rémunération.

EXCLUSIVITÉ : Le participant ne peut représenter une photographie ayant déjà été proclamée gagnante à un autre concours photographique. Une seule participation par adresse mail est acceptée.

4. PRIX

Le Premier Prix consiste à un séjour de sept nuits en Cottage Family huit personnes, dans l'un des quatre Clubs MS + un sac cadeau

Le Deuxième Prix consiste à un séjour de sept nuits en Cottage Confort pour quatre à six personnes, dans l'un des quatre Clubs MS + un sac cadeau

Le Troisième Prix consiste à un séjour de deux nuits en Cottage Confort pour quatre à six personnes, dans l'un des quatre Clubs MS + un sac cadeau

Pour les trois prix, ils ne comprennent pas :

- _ La taxe de séjour & la redevance
- _ Les frais de réservation & l'assurance annulation
- _ L'accès au Sauna – Hammam – Jacuzzi
- _ L'animal
- _ Les personnes supplémentaires
- _ Le forfait ménage
- _ L'accès WIFI
- _ La location de linge
- _ Les excursions au départ du Club

5. VALEUR DU PRIX

Par la présente, les organisateurs déclarent que la valeur estimée du prix offert à l'intérieur de ce concours est la suivante :

Valeur totale des prix offerts : 970 EUROS

Valeur totale du premier prix : 530 EUROS

Valeur totale du deuxième prix : 310 EUROS

Valeur totale du troisième prix : 130 EUROS

Les gagnants doivent accepter de se conformer aux politiques, aux Conditions Générales de Ventes MS Vacances, règles d'utilisation et/ou restrictions applicables, telles que décrites ci-après :

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

6. MS Vacances communiquera avec les gagnants par courriel. Ils devront alors communiquer leur adresse postale complète et un numéro de téléphone pour recevoir le lot remporté. Chaque gagnant aura 10 jours pour réclamer son prix, avec les informations précisées ci-dessus sous peine de nullité.

Si, au 11^e jour, les gagnants n'ont pas communiqué ces informations auprès de MS Vacances, le prix sera alors attribué au participant s'étant classé après lui, et ainsi de suite jusqu'à désignation du gagnant.

7. Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté, du mauvais fonctionnement de toute ligne de communication ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

8. Toute personne qui participe au concours s'engage à se conformer aux règlements officiels du concours et aux décisions des représentants autorisés, lesquelles sont irrévocables et ont force exécutoire à tous les égards.

9. En participant à ce concours, les personnes sélectionnées autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leur nom, photographie, image, déclarations relatives au prix et lieu de résidence à des fins publicitaires ou promotionnelles et ce, sans rémunération.

10. Les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours dans son entier ou en partie dans l'éventualité où il se manifeste un virus, un « bug » informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours.

11. Ce concours est assujéti à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

12. La réservation sera acceptée en fonction des disponibilités de la grille de gagnant de concours au moment de la réservation et ne pourra être confirmée qu'après vérification des disponibilités. Elle ne pourra être combinée avec d'autres promotions.

13. Les séjours sont valables du 6 avril au 21 juin 2019 et du 31 août 2018 à la fermeture des Clubs.

14. La réservation et les arrangements liés au voyage devront être effectués auprès du Service Réservation MS Vacances au numéro suivant : +33(0)253 817 000 par nulle autre que la personne gagnante, uniquement et sans exception. Merci de vous identifier comme gagnant du concours : **Concours Photo Facebook 2018 Faites nous rêver en un seul clicé !**

15. Lorsque que la réservation sera effectuée, il n'y aura aucune possibilité d'annulation ou de changements de dates. En cas d'annulation, pour toute raison invoquée, le voyage ne pourra pas être reporté.

16. Les séjours ne sont ni monnayables, ni transférables. Les Prix devront être acceptés tel que décrit au présent règlement et ne pourront être substitués à un autre Prix ou être échangé pour tout autre Prix.

17. Toutes dépenses autres que celles spécifiquement mentionnées dans la description ci-dessus des voyages seront la responsabilité des personnes gagnantes ou des personnes qui l'accompagnent. Cela inclut les frais de déplacement entre la résidence des personnes qui voyageront et le Club, les taxes, les assurances et les dépenses personnelles.

18. Aucune compensation ne sera proposée si le séjour ou des éléments du séjour doivent être annulés pour des raisons hors du contrôle des organisateurs (catastrophe naturelle ou météorologique, émeute ou situation politique susceptible de mettre la vie des voyageurs en danger, grève, faillite ou autres) et où les obligations contractuelles des organisateurs avec ses fournisseurs ne permettent pas l'obtention du remboursement des sommes payées au fournisseur au nom de la personne gagnante.

19. Pour les termes et conditions de votre séjour chez MS, merci de bien vouloir vous référer aux Conditions Générales de Vente en vigueur ainsi qu'à ce présent règlement.